



**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

Délibération N°04_06_2025

**Objet : Mise à jour du tableau des emplois permanents du
personnel**

Séance du mardi 24 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre juin, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	mercredi 18 juin 2025	
Nombre de délégués en exercice : 33	Nombre de délégués présents : 21	Nombre de votants : 22
Nombre de pouvoirs : 1		
Compétences : Obligatoire	Nombre de voix par compétence : 64	
Secrétaire de séance	Mme Marjorie MOLLETON	

Présents :

Pascal PROTANO, Evelyne ROUX, Alain MARTY, Bernadette SALINIER, Francis COLBAC, Hélène REYS, Jérôme PEYRAT, Alain PEYROU, Jean Pierre COLIN, Michel DOBBELS, Vincent RIVAUD, Jean Paul DUBOS, Serge ORHAND, Bernard TRIFFE, Jean Pierre CAZES, Marjorie MOLLETON, Frédéric GAUTHIER, Hervé COUSTILLAS, Michel DONNETTE, Thierry BOIDE, Jean Marcel BEAU

Absents :

Thierry CIPIERRE, Pierre JAUBERTIE, Daniel LE MAO, François ROUSSEL, Marc MELOTTI, Gé KUSTERS, Gérard TEILLAC, Philippe ROUSSEAU, Jean Louis DESSALLES, Brigitte CABIROL, Johann DESPORT

Pouvoirs :

Vincent FARGEAS donne pouvoir à Alain PEYROU

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

I – Mise à jour du tableau des emplois permanents fonctionnaires

Compte tenu de deux départs, pour mise à la retraite puis au terme de la période de disponibilité, et d'un passage en contrat de droit privé au 1er mai dernier (grade ne correspondant pas aux missions et encadrement confiés), il y a lieu de fermer 3 postes comme suit :

- 1 poste au grade d'agent de maîtrise
- 1 poste au grade d'adjoint d'animation ppal de 1ere CI
- 1 poste au grade d'adjoint administratif.

Compte tenu d'une fin de stage et de la titularisation de l'agent au grade d'attaché au 1er juin 2025, il y a lieu de fermer le poste au grade initial de rédacteur ppal de 1ere CI.

Compte tenu du passage au grade d'agent de maîtrise par promotion interne de deux agents, il y a lieu d'ouvrir deux postes à ce grade et fermer 2 postes au grade d'adjoint technique ppal de 2eme CI.

Compte tenu de ces évolutions, le Président propose le tableau des effectifs fonctionnaires, mis à jour, annexé à la délibération.

La mise à jour du tableau des effectifs fonctionnaires dénombre 267 agents fonctionnaires.

II – Création de nouveaux emplois et Mise à jour du tableau des emplois permanents des contractuels de droit privé

II-1 Suppression de postes

Pour faire suite à la procédure collective de suppression de postes mise en œuvre pour 3 personnels non cadre rattachés à l'unité Planification Collecte et Lavage Départemental, après consultation des instances représentatives du personnel, le Président informe les élus du comité syndical qu'il y a lieu de fermer les 3 postes correspondants : 2 postes d'Ouvrier Qualifié et 1 poste d'Agent de Maîtrise.

A titre d'information 2 des 3 salariés ont été reclassés sur des postes vacants, 1 à titre permanent et 1 à titre temporaire.

II-2 Création de postes

Le Président propose l'ouverture de 8,3 postes de personnel non cadre répartis sur l'ensemble du territoire.

Afin d'assurer le renouvellement de poste d'un fonctionnaire mis à la retraite sur l'Antenne de Ribérac, il convient d'ouvrir un poste d'agent de propreté, polyvalent agent de maintenance pré collecte.

Filière Exploitation Collecte ; création d'1 poste Ouvrier à temps complet

Afin d'anticiper le remplacement d'un poste de fonctionnaire partant à la retraite au cours de l'été sur l'Antenne de Grand Périgueux, il convient d'ouvrir un poste de chauffeur collecte polyvalent sur les différents modes de conduite.

Filière Exploitation Collecte ; création d'1 poste Ouvrier à temps complet

Afin d'anticiper le remplacement d'un poste de fonctionnaire quittant le siège au cours de l'été dans le cadre d'un départ par voie de mutation, il convient d'ouvrir un poste d'assistant comptable rattaché au métier d'assistant administratif.

Filière Maintenance Administration Gestion ; création d'1 poste Employé à temps complet

Dans le cadre des réorganisations des Antennes de Grand Périgueux et Bergerac, ayant fait l'objet de consultation préalable des instances représentatives du personnel, il convient d'ouvrir : un poste à temps complet de chef d'équipe sur l'Antenne de Grand Périgueux assurant l'encadrement des équipes de propreté, collecte et lavage sur un des territoires et un poste de chef d'équipe propreté sur l'Antenne de Bergerac réparti pour partie de son temps sur des missions d'encadrement et d'organisation et pour partie de son temps sur des missions « terrain » d'agent de propreté.

Filière Exploitation Collecte ; création d'1 poste Ouvrier Qualifié et 1 poste Ouvrier à temps complet

Le périmètre et les modes d'organisation de la collecte sur le secteur CAB étant désormais bien définis, la redevance incitative mise en place sur le territoire depuis bientôt six mois, les besoins en équipe de repasse et propreté le sont également. Il convient de renforcer les équipes de permanents avec un poste supplémentaire.

Filière Exploitation Collecte ; création d'1 poste Ouvrier à temps complet

Compte tenu des difficultés régulièrement rencontrées par les Antennes pour pourvoir des remplacements non programmés d'agent de transfert et compte tenu du départ à la retraite prochain du responsable de l'unité Transfert qu'il convient d'anticiper (transfert de compétences), il est proposé d'ouvrir un poste de responsable adjoint de l'unité Transfert qui serait pour partie (mi-temps) affecté à des missions d'exploitation (agent de transfert remplaçant et formateur des nouveaux) et pour partie (mi-temps) affecté à des missions support du responsable en poste.

Filière Exploitation Traitement ; création d'1 poste Ouvrier Qualifié à temps complet

Afin de renforcer l'équipe de mécaniciens de Bergerac désormais bien installée (1 mécanicien et 1 chef d'atelier) et pouvoir répondre aux besoins en interventions pour le territoire de Belvès, il est proposé d'ouvrir un poste de mécanicien, qui serait rattaché à l'atelier de Bergerac mais qui interviendrait régulièrement sur le parc roulant de l'antenne de Belvès.

Filière Maintenance Traitement ; création d'1 poste Ouvrier à temps complet

Il y a quelques mois, dans le cadre des réorganisations intervenues sur l'Antenne de Thiviers-Dussac (nouvelles prises de poste de l'Adjoint d'Antenne et de la responsable de déchèterie), le poste d'Assistant d'exploitation avait été redéfini sur une quotité de temps de travail à 50% (Cf. délib N° 02-10-2024 du 15/10/2024). Après quelques mois de retour d'expérience, il s'avère que cette quotité a été sous-évaluée. Après analyse et comparaison avec les autres Antennes, il est proposé d'augmenter la quotité de temps de travail de l'assistant d'exploitation à 80%.

Filière Maintenance Collecte ; augmentation de la quotité de temps de travail de 17H30 à 28H hebdomadaires.

II – B Reclassification d'un poste précédemment créé

Afin d'accompagner la mutation interne d'un agent de propreté vers un poste de chauffeur collecte (financement permis C et CACES au plan de formation SMD3), il convient de faire évoluer sa classification Ouvrier dans le tableau des emplois.

Fermeture d'un poste Ouvrier d'agent de propreté et ouverture d'un poste Ouvrier de Chauffeur grutier.

Compte tenu de ces évolutions, le Président propose le tableau des emplois permanents contractuels, mis à jour, annexé à la délibération.

La mise à jour du tableau des emplois permanents contractuels dénombre 250 salariés de droit privé.

Le Président rappelle l'effectif global des emplois permanents, fonctionnaires et personnels de droit privé confondus de 517 agents.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE les ouvertures des postes salariés de droit privé,

ADOpte les tableaux des emplois permanents des fonctionnaires territoriaux et des salariés de droit privé annexés à la présente délibération.

Pour : 44	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

L'autorité territoriale certifie sous sa
responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le

Pour extrait conforme :

Coulounieix-Chamiers le :

27 juin 2025

Secrétaire de séance

Marjorie MOLLETON



Président du SMD3

Pascal PROTANO

